

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 avril 2018**

Date de convocation : 17/04/18

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOSSON, Maire.

Présents : Mmes CATHELIN Arlette, CHASSON Patricia, FROMAGET Armelle, HEZARD-BUISSON Michelle, THIERY-AUDBERT Brigitte, WILK Annie
MM. FAURE Lionel, JACOBÉE Alain

Excusés : Mme ROUGE-PULLON Fabienne,
MM. GILET Nicolas, REVIL Dominique

Secrétaire : M. JACOBÉE Alain

*Mme ROUGE-PULLON Fabienne donne pouvoir à Mme CATHELIN Arlette
M. REVIL Dominique donne pouvoir à Mme WILK Annie
M. GILET Nicolas donne pouvoir à M. BOSSON Patrick*

ORDRE DU JOUR :

- Budget du commerce – Décision modificative n°1
- Réfection des courts de tennis – éclairage tennis/boulodrome
- Réfection des croix du village
- Installation toilettes publiques accessibles P.M.R.
- Vote des subventions 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOSSON, Maire, a voté pour les sujets suivants :

• **BUDGET DU COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier certaines lignes budgétaires afin de rétablir l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 au compte 1068.

<i>Section Investissement</i>	DEPENSES	RECETTES
1068 – Excédents de fonctionnement 2017		+ 2 735,25
2138 – Autres constructions	+ 2 735,25	
TOTAL	+ 2 735,25	+ 2 735,25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à 9 voix pour et 3 abstentions (Mmes FROMAGET Armelle, WILK Annie et M. REVIL Dominique) les modifications ci-dessus dans le budget du commerce.

• **RÉFECTION DES COURTS DE TENNIS – ÉCLAIRAGE TENNIS/BOULODROME**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les responsables du club de tennis lui ont fait part de la nécessité de régénérer les courts de tennis par une action de démoussage, décolmatage, nettoyage, recoloration et traçage des lignes de jeu.

D'autre part, les pratiquants du tennis et de la pétanque ont demandé à augmenter le temps de praticité de ces activités en soirée, par la mise en place d'un éclairage à LED.

Le montant des travaux s'élève à **63.792,25 euros H.T.**

Le financement de ces travaux est assuré en auto-financement et par d'éventuelles subventions du Conseil Départemental de Haute-Savoie par le Fond Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), de la Région Auvergne Rhône-Alpes par le plan en faveur de la ruralité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental de Haute-Savoie à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable.
- **SOLLICITE** une aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 30 % maximum de la dépense subventionnable.
- **PRECISE** que le montant des travaux a été inscrit au compte 2128 de la section d'investissement du budget primitif.

• **RÉFECTION DES CROIX DU VILLAGE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'entretien de notre patrimoine, les six croix qui jalonnent notre village ont besoin d'une réfection.

Le montant des travaux s'élève à **6.854,33 euros H.T.**

Le financement de ces travaux est assuré en auto-financement et par d'éventuelles subventions du Conseil Départemental de Haute-Savoie par le Fond Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), de la Région Auvergne Rhône-Alpes par le fonds du patrimoine bâti au titre de la ligne « Parc ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental de Haute-Savoie à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable.
- **SOLLICITE** une aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 30 % maximum de la dépense subventionnable.
- **PRECISE** que le montant des travaux a été inscrit au compte 2116 de la section d'investissement du budget primitif.

• **INSTALLATIONS TOILETTES PUBLIQUES ACCESSIBLES P.M.R.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter un service à la population et aux personnes de passage dans notre commune, par l'installation de toilettes publiques accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le montant des travaux s'élève à **29.000 euros H.T.**

Le financement de ces travaux est assuré en auto-financement et par d'éventuelles subventions du Conseil Départemental de Haute-Savoie par le Fond Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), de la Région Auvergne Rhône-Alpes par le plan en faveur de la ruralité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental de Haute-Savoie à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable.
- **SOLLICITE** une aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 30 % maximum de la dépense subventionnable.
- **PRECISE** que le montant des travaux a été inscrit au compte 2135 de la section d'investissement du budget primitif.

- **VOTE DES SUBVENTIONS 2018**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, les subventions suivantes pour 2018 :

Association des Parents d'Elèves de Quintal	900 €
Quintal Animation	900 €
Coopérative scolaire Ecole de QUINTAL	720 €
Foyer socio-éducatif du Collège de Seynod	450 €
Union Sportive du Semnoz	450 €
Association Four à Pain	450 €
Chorale Air et Tempo	270 €
Chorale « Des hommes et des voix »	270 €
SPA (Société Protectrice des Animaux)	270 €
La Prévention Routière	250 €
Quintal Sport Loisirs	180 €
Fanfare « Echo des Muriers »	180 €
Souvenir français	180 €
Association locomotive	180 €

Un **montant total 5 650 €** est ainsi attribué. Une somme de 6.500 euros est inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

Le Maire,
P. BOSSON